



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSES : WARY Grégory donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis GRIMAULT

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-68 DU 02-12

APPROBATION DU CRAC AU 30.06.2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, la commune d'Etriché a confié par voie de concession d'aménagement en date du 26.10.2012 l'aménagement et la commercialisation du quartier Le Clos de la roulière à Etriché.

Monsieur le Maire présente le compte rendu d'activités établi par ALTER Public au 30.06.2024. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 3 698 000 € HT.

Après avis du bureau municipal de la commune d'Etriché, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 30.06.2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 30 juin 2024 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 3 698 000 € HT.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Jean-Louis GRIMAULT**

Etriché, le 3 décembre 2024

**Le Maire
David LAGLEYZE**